Union des Fanfares de France

Communiqué de presse Relatif au Fonds de Soutien pour les Harmonies et Fanfares

L'Union des Fanfares de France remercie sincèrement Madame Anne-Laure CATTELOT, députée de la 12e circonscription du Nord, d'avoir défendu avec détermination la cause des harmonies et fanfares.

L'UFF et ses associations affiliées, via les fédérations régionales, se réjouissent de la décision de l'Assemblée Nationale qui a attribué un fonds de 3 millions d'euros demandant au Centre national de la Musique de lancer dès mars prochain un appel à projet permettant aux associations de renouveler leur matériel.

Les instruments, partitions et autres matériels pédagogiques, indispensables au fonctionnement, à l'évolution et la pérennité des harmonies et fanfares, représentent une part importante de leurs budgets annuels.

Les associations musicales de l'Union des Fanfares de France, principalement implantées dans les territoires ruraux, sont des lieux de rencontres et d'activités aux fortes valeurs de fraternité, de solidarité, de partage, de respect, de l'intérêt général, de l'engagement et du vivre ensemble. Elles présentent souvent la seule possibilité d'un apprentissage de la musique et d'un accès à une pratique artistique. Elles contribuent largement à la vie de la communauté lors des actes commémoratifs et des manifestations festives.

L'UFF, défendant la pluralité et la diversité musicale, s'associe à la CMF, Confédération Musicale de France, la CFBF, Confédération Française des Batteries Fanfares et la FSCF, Fédération Sportive et Culturelle de France, pour contribuer à la mise en œuvre de cet appel à projet.

L'UFF s'engage à accompagner les dirigeants de son réseau afin de rendre ce dispositif accessible à toutes les associations.

L'Union des Fanfares de France exprime sa gratitude à Mme Anne-Laure CATTELOT de veiller à une répartition équitable entre les acteurs de tous les réseaux fédératifs.

Michel Bing,

Président de l'Union des Fanfares de France

Fonds d'encouragement aux initiatives artistique et culturelles amateurs

date limite de dépôt des dossiers le 17 mars 2020

Comme chaque année, le Fonds d'encouragement aux initiatives artistique et culturelles amateurs est ouvert aux demandes de subventions des sociétés musicales « qui, audelà de leurs cours, stages ou ateliers habituels, s'engagent dans une aventure différente, expérience faite de projets collectifs, autonomes, et orientés vers l'exploration de nouvelles écritures, de nouvelles disciplines, de rencontres avec des artistes et/ou des professionnels de la culture. »

L'UFF soutient ces sociétés en les aidant à monter les dossiers à présenter au Ministère. N'hésitez pas à contacter votre président régional et/ou le siège de l'UFF.

Attention, la date limite de dépôts des dossiers est fixée au **17 mars 2020**. Il faut donc penser à nous contacter rapidement.

En savoir plus

Orchestres à l'école Appel pour le financement du parc instrumental

- Vous montez un orchestre pour la rentrée scolaire de septembre 2020 ?
- Vous avez besoin de nouveaux instruments pour un orchestre déjà en fonctionnement
- Vous souhaitez remettre en état des instruments à vent qui sont utilisés dans un orchestre à l'école depuis plus de 8 ans ?

L'association Orchestre à l'École peut prendre en charge jusqu'à 50% de votre besoin en instruments! Si vous êtes intéressés, soumettez-nous votre dossier pour prétendre à cette aide!

En savoir plus

Communiquons notre passion

Nos réseaux sociaux sont à votre disposition pour valoriser vos activités. N'hésitez pas à faire remonter les informations, affiches et photos de vos évènements aux présidents des fédérations régionales de l'UFF qui feront le nécessaire pour leur publication.

Visitez notre site

UNION DES FANFARES DE FRANCE 14 rue des Maréchaux 68100 MULHOUSE uff@uff.cc

Partager sur:



uff@uff.cc (\rightarrow)



Cet e-mail a été créé avec Wix. En découvrir davantage